

**COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
 25 NOVEMBRE 2019**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :  
 Madame Martine KREBS, Monsieur Daniel FUHR, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Lauretta POLAK, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoints, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Conseillère Municipale déléguée, Messieurs René SCHMIDT, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Mesdames Anne-Marie BOUTET, Nadine KELLER, Messieurs Christian GAUER, Alain AREND, Mesdames Anne KAAS, Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Patrick HAYDINGER, Mesdames Marie BENOIST, Caroline FERY, Monsieur Paul CHAVAN Conseillers Municipaux

Absents non excusés : Madame Vanessa GERHARD, Monsieur Mikael FRITZINGER Conseillers Municipaux.

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

**2) AFFAIRES IMMOBILIERES**

EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Préemption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
M. PENNEQUIN Guillaume	14 rue de Théding	140.000,00 €	M Olivier DOSDA Mme BEGUIER Cathy (épouse STABLO)
SAS STE BARBE	8 rue des Mésanges	53.000,00 €	M KREMER Loic Mme LANG Jessica
M PORTHA Axel	24 rue du Général de Gaulle	110.000,00 €	Mme PORTA Marie- Josephine
M KIEFFER André	11 rue du Hérapel	224.000,00 €	M LUTZ Jean Paul
M MILUNOVIC Nikola	4 impasse des Œilletts	50.000,00 €	Mme MILUNOVIC Slavka

SAS STE BARBE	13 impasse des Bouleaux	73.250,00 €	M COLLU Michel et Mme RESCIGNO Olympia
M ROSSA Jean-Marie	8 impasse de la Forge	73.000,00 €	M et Mme DUPONT Alexandre
Mme PERET Josette	55 rue du Général de Gaulle	100.000,00 €	M N'DIAYE Ousman- Lla

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

### **3)AFFAIRES FINANCIERES**

#### **CESSION DE PLACES A BATIR**

Un candidat à la construction intéressé par une place à bâtir située rue des Aubépinés 2, a donné son accord sur le prix de cession de 6 500,00 € l'are fixé par délibération en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il est proposé au Conseil Municipal de céder les parcelles en question.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée section 7 n° 301 d'une contenance de 5,57 ares à Monsieur EFFINGER David et Madame FLAUSS Cindy, domiciliés à BENING LES ST AVOLD, 4 rue Principale, au prix de 6 500,00 € l'are soit pour une surface de 5,57 ares un montant de 36 205,00 € ;

MET à la charge des acquéreurs les frais d'acte et notariés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur Damien KLEIN, compétiteur de haut niveau dans la discipline sportive du judo, sollicite un soutien auprès de la Commune. Sa participation à de nombreuses compétitions sur le territoire national et à l'étranger (Luxembourg, Lille, ...) occasionne des frais importants. Il est proposé au Conseil Municipal de lui verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € correspondant à l'achat de deux kimonos qui porteront le logo de la Commune.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 300 €, sous forme de bon d'achat, à Monsieur KLEIN Damien, pour l'achat de deux kimonos.

VOTE les crédits correspondants

## AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Vu les dispositions de l'article 125 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, il est proposé d'autoriser l'engagement de crédits d'investissement par anticipation au budget 2020.

Les comptes concernés sont les suivants :

<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2019</b>
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	
2051	Concessions et droits similaires	6 100,00 €
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	
2111	Terrains nus	745,00 €
21316	Équipements du cimetière	260 000,00 €
2138	Autres constructions	2 650,00 €
2152	Installations de voirie	3 000,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15 000,00 €
21571	Matériel roulant	50 000,00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	6 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 284,40 €
2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00 €
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	
2313	Constructions	938 015,36 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	833 000,00 €

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'autoriser par anticipation, l'inscription au budget 2020 des crédits dont la liste et l'affectation sont détaillées ci-dessus, et qui n'excèdent par le quart de ceux inscrits en 2019.

### DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

La commune a dû prendre en charge une échéance d'emprunt du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 de la régie. Par mandat du 2 mai 2019 la Commune a réglé au Crédit Mutuel un montant de 8.964,17 €. Les annuités 2019 et 2020 sont prises en charge par la Régie Fibraggio. Par ailleurs la commune a également réglé une somme de 2.583,36€ sur le compte 4581 relatif aux travaux d'aménagement des abords des logements seniors qui était prévue au budget mais sur le compte 2315-0223. Aussi est-il nécessaire de réajuster les crédits afin de pouvoir régulariser ces montants.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND la Décision Modificative du Budget 2019 suivante :

- chapitre 16 article 1641 – Emprunt : + 9.000 €
- chapitre 45 article 4581 – Opérations pour compte de tiers : +2.583,36 €
- opération 0228, chapitre 23 article 2313 – réhabilitation des écoles :  
-11.583,36 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

#### **4 ) TRAVAUX**

##### TRAVAUX SYLVICOLES A REALISER DANS LA FORET COMMUNALE EN 2020

L'Office National des Forêts (ONF) propose pour 2020 des travaux de dégagement manuel et nettoyage en parcelle 12a1 et 9c3. Ces travaux sont nécessaires pour valoriser les régénérations. Le coût des travaux y compris frais de débardage s'élève à TTC 15.248,38 € couverts par les recettes prévisibles de vente de bois d'un montant estimé de 21.728 €.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE le programme 2020 des travaux sylvicoles daté du 4 novembre 2019 proposé par l'ONF pour un montant TTC de 15.248,38 € ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

##### TRAVAUX DE SECURISATION DE LA RUE DE THEDING : Attribution du marché

Monsieur le Maire rend compte de l'ouverture des plis au terme de l'appel d'offres. Trois offres étaient présentées. Il ressort du rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre que la mieux disante est celle de l'entreprise TP KLEIN Guy à Diebling pour un montant total H.T. 158.032,50 € La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir cette offre par ailleurs inférieure à l'estimation initiale.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'avis de la Commission d'Appel d'Offres entendu,

CONFIE les travaux de sécurisation de la rue de Théding à l'entreprise TP KLEIN Guy à Diebling pour un montant H.T. de 158.032,50 € soit T.T.C. 189.639 €;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

#### **5 ) COOPERATION INTERCOMMUNALE**

##### RAPPORT RELATIF AU PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2018.

Monsieur le Maire commente en détail le rapport établi par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France notamment pour le secteur de la

Basse-Rosselle, dont fait partie Cocheren. Le service est affermé à la Général des Eaux VEOLIA depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour une durée de 12 ans.

L'exposé du Maire entendu sur la nature, l'étendue, la constitution et la gestion du service ainsi que la communication des indicateurs techniques et financiers, le rapport est soumis à l'appréciation du Conseil Municipal.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
EMET un avis favorable sur le rapport établi par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France au titre de l'exercice 2018.

## **6 ) DIVERS**

Concernant le marché de rénovation de l'éclairage public, la pose des luminaires dans les impasses a commencé semaine 48. Les travaux devraient durer un mois. Il restera une trentaine de luminaires à remplacer rue Nationale. Après cela, 100 % de l'éclairage public aura été rénové dans Cocheren

Pour extrait conforme :  
LE MAIRE :

Jean Bernard MARTIN

